

Billet d'embarquement

Chers parents,

En ce début d'année scolaire, je me sens honorée et fière de diriger l'École des Petits-Cheminots, comme je l'ai été chaque année depuis déjà six ans.

L'équipe-école, toujours bienveillante et engagée, finalise les derniers préparatifs afin de faire en sorte que cette rentrée soit un moment agréable et chaleureux. Le soutien et l'accompagnement que vous offrirez à votre enfant lui permettront aussi de s'engager dans ses apprentissages et de vivre de belles réussites.

Vous retrouverez, dans ce premier Billet d'embarquement, plusieurs informations prioritaires et importantes à consulter concernant la rentrée scolaire. Je vous demande d'y prêter la plus grande attention et vous invite à le conserver à portée de la main. Notre but, comme équipe, est toujours d'offrir le meilleur quotidien scolaire possible à votre enfant. C'est en travaillant ensemble que nous pourrons assurer le succès recherché.

Quelques fois, au cours de l'année, je vous ferai parvenir via l'adresse électronique que vous nous avez fournie, le **Billet d'embarquement** qui saura vous informer davantage sur la vie de l'école.

D'autre part, je vous invite à vous référer régulièrement à notre site Internet à l'adresse suivante : www.petitscheminots.csdn.qc.ca et à notre page Facebook en cliquant sur le lien suivant : <https://m.facebook.com/petitscheminots/> dans le but vous tenir informés des changements qui se produisent à l'école et des activités réalisées. Vous y ferez de belles découvertes.

Bonne année scolaire !

Johanne Hébert
Directrice

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DES PETITS-CHEMINOTS

L'École des Petits-Cheminots fait partie du Centre de services scolaire des Navigateurs. Elle dispense des services d'éducation préscolaire (4 ans et 5 ans) et de premier cycle (1^{re} et 2^e année) du primaire à la population du quartier Charny et regroupe deux établissements :

L'École de la Passerelle, située sur l'avenue des Belles-Amours, accueille trois classes de préscolaire, quatre classes de premier cycle et une classe à effectif réduit en langage. Cet établissement a comme caractéristique d'accueillir principalement des élèves marcheurs, lesquels résident à proximité de l'école.

L'École Notre-Dame accueille trois classes de préscolaire et cinq classes de premier cycle. Elle est située sur la rue Omer-Poirier.

PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE DES PETITS-CHEMINOTS

Comme toutes les écoles de la province de Québec, nous avons le mandat de **socialiser**, d'**instruire** et de **qualifier** les élèves que nous accueillons, conformément au Programme de formation de l'école québécoise. Toutefois, chaque école a ses valeurs propres et ses orientations spécifiques, lesquelles visent à répondre aux besoins particuliers de sa population. C'est ce qui est convenu d'appeler le **Projet éducatif**.

Le projet éducatif de l'École des Petits-Cheminots est un outil stratégique permettant de faire connaître nos enjeux, nos orientations, nos objectifs et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Sachez que dès janvier 2024, nous vous présenterons notre nouveau Projet éducatif 2023-2027.

En voici les grandes lignes :

ENJEU 1 : Le bien-être physique et psychologique des élèves

Orientation 1 : Assurer un milieu de vie sain, sécuritaire et inclusif.

Objectif 1.1 : D'ici 2022, diminuer le nombre d'élèves ayant des avis de manquement en lien avec la violence verbale et physique.

Objectif 1.2 : D'ici 2022, s'assurer de faire bouger les élèves 60 minutes par jour.

ENJEU 2 : La réussite éducative de tous les élèves

Orientation 2 : Augmenter les compétences en littératie.

Objectif 2.1 : D'ici 2022, augmenter les habiletés en conscience phonologique chez les élèves du préscolaire.

Objectif 2.2 : D'ici 2022, augmenter la fluidité chez les élèves du 1^{er} cycle du primaire.

Objectif 2.3 : D'ici 2022, augmenter le pourcentage d'élèves qui réussissent en lecture.

Le document complet contenant les moyens retenus afin d'atteindre nos objectifs se trouve sur le site Internet de l'école. Nous vous invitons à le consulter.

Ce dernier sera révisé, cette année.

VALEURS DE L'ÉCOLE (ARC)

Autonomie

Nous favorisons le sentiment de compétence, d'efficacité et de responsabilité en vue de faire des choix éclairés.

Respect

Nous considérons la valeur de chacun tout en prenant soin des autres et de notre environnement.

Communication

Nous valorisons l'ouverture, la compréhension des autres, l'expression claire et l'écoute active avec objectivité.

MISSION DE L'ÉCOLE

Faire cheminer tout un chacun, à son propre rythme, dans un environnement sécuritaire et bienveillant.

VISION DE L'ÉCOLE

Prioriser l'apprentissage, l'accomplissement et la collaboration de tous.

DATES IMPORTANTES

- Mercredi 23 août :** **Entrée du personnel enseignant (service de garde fermé)**
- Jeudi 24 août :** **Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves inscrits du 1^{er} cycle et pour ceux qui ont déjà fréquenté la maternelle 4 ans)**
- Jeudi 24 août à 19 h :** **Rencontre de parents pour les élèves du préscolaire 4 ans et 5 ans**
École Notre-Dame des Petits-Cheminots
La présence de votre enfant n'est pas autorisée.
- Vendredi 25 août :** **Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves inscrits du 1^{er} cycle et pour ceux qui ont déjà fréquenté la maternelle 4 ans)**
- Vendredi 25 août à 18 h :** **Rencontre de parents pour les élèves du préscolaire 4 ans et 5 ans**
École de la Passerelle des Petits-Cheminots
La présence de votre enfant n'est pas autorisée.
- Lundi 28 août :** **Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves inscrits du 1^{er} cycle et pour ceux qui ont déjà fréquenté la maternelle 4 ans)**
- Mardi 29 août :** **Rentrée scolaire 2023-2024**
Vous êtes attendus à 8 h dans la cour de l'école. Il y aura la présentation du personnel et c'est à ce moment que votre enfant connaîtra son titulaire. En cas de mauvais temps, le rassemblement se fera dans le gymnase.
- Lundi 4 septembre :** **Congé pour tous**
- Jeudi 7 septembre à 18 h 30 :** **Rencontre de parents pour tous les élèves du primaire (1^{re} année et 2^e année)**
École Notre-Dame des Petits-Cheminots
La présence de votre enfant n'est pas autorisée.
- Mardi 12 septembre à 18 h 30 :** **Rencontre de parents pour tous les élèves du primaire (1^{re} année, 2^e année et classe langage)**
École de la Passerelle des Petits-Cheminots
La présence de votre enfant n'est pas autorisée.
- Mercredi 13 septembre à 19 h :** **Assemblée générale annuelle de parents**
Gymnase de l'École de la Passerelle des Petits-Cheminots
- Lors de l'assemblée générale annuelle, c'est l'occasion de supporter les parents qui ont travaillé pour vous l'an dernier en vous représentant au sein du conseil d'établissement et **d'élire les trois nouveaux membres du conseil**.
- Nous procéderons au tirage d'un prix de présence :
Remboursement d'une facture de cahiers d'activités d'une valeur de 65 \$ pour le primaire, de 15 \$ pour le préscolaire 4 ans et d'un maximum de 30 \$ pour le préscolaire 5 ans.
- Madame Jessica Bouchard, présidente du conseil d'établissement et moi-même, comptons sur votre présence à cette rencontre.
- Lundi 2 octobre :** **Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves inscrits)**
- Lundi 9 octobre :** **Congé pour tous**

Vendredi 13 octobre :	Transmission de la 1^{re} communication à tous les parents
Mercredi 18 octobre :	Photo scolaire pour tous les élèves des deux établissements
Vendredi 20 octobre :	Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves inscrits)
Jeudi 9 novembre en soirée :	Remise du 1^{er} bulletin et rencontres avec les titulaires et les spécialistes
Vendredi 10 novembre :	Remise du 1^{er} bulletin et rencontres avec les titulaires et les spécialistes
Vendredi 10 novembre :	Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves inscrits)
Lundi 13 novembre :	Remise du 1^{er} bulletin et rencontres avec les titulaires et les spécialistes
Lundi 13 novembre :	Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves inscrits)
Vendredi 1^{er} décembre :	Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves inscrits)
25 décembre au 5 janvier :	Congé pour tous
Lundi 8 janvier :	Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves inscrits)

RÉPARTITION DES ÉTAPES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Primaire et préscolaire 5 ans

1^{re} communication : au plus tard le 15 octobre 2023 (commentaires)

1^{er} bulletin (20 %) : au plus tard le 20 novembre 2023

2^e bulletin (20 %) : 15 mars 2024

3^e bulletin (60 %) : au plus tard le 10 juillet 2024

Préscolaire 4 ans

Observations transmises aux parents en lien avec les cinq domaines de développement.

Il n'y a pas d'attentes de fin d'année.

Le redoublement n'est pas autorisé.

SÉCURITÉ

Afin de nous aider à assurer la sécurité et l'encadrement de tous, voici certains éléments à respecter à l'École des Petits-Cheminots :

- Veiller à ce que votre enfant ne se présente pas trop tôt à l'école avant le début des classes (10 minutes au primaire et 5 minutes au préscolaire). **À noter qu'aucune surveillance n'est assurée avant ce temps.**
- Que votre enfant soit habillé selon les conditions climatiques pour son bien-être.
- Présentez-vous toujours **au secrétariat afin de vous identifier** pour nous permettre d'assurer un bon contrôle.

- Prenez note que tous **les animaux domestiques sont interdits sur les terrains de l'école**. Il en va de la sécurité de tous.
- Advenant **une fermeture d'urgence de l'école**, vous serez prévenus par le biais des radios locales comme pour les fermetures les jours de tempête. Dans la mesure du possible, un message courriel sera envoyé et l'information se retrouvera sur notre page Facebook. Assurez-vous que votre enfant sait où aller advenant une fermeture imprévue de l'école ou si vous n'êtes pas là pour l'accueillir après la classe.
- Afin de maintenir à jour les coordonnées exactes dans notre bottin santé, **nous vous invitons à signaler tout changement en cours d'année en appelant à l'école ET au service de garde**. Il est important de **nous laisser les coordonnées d'une 3^e personne** (autre que les parents) que nous pouvons contacter dans une situation d'urgence.
- Il est très important que vous préveniez l'école lorsque votre enfant souffre d'un malaise qui peut être contagieux. L'école appliquera alors des protocoles établis et dans certains cas, informera l'ensemble des parents. **Nous vous demandons de prendre très au sérieux ces appels de l'école, particulièrement dans les cas de pandémie, de pédiculose, de varicelle et d'autres maladies contagieuses**. Parmi les situations les plus courantes, afin d'éviter et de réduire la contagion, **votre enfant ne doit pas se présenter à l'école lorsqu'il fait de la fièvre** ou lorsqu'il présente **des symptômes de gastro-entérite**. Il devra rester à la maison 24 heures après les derniers symptômes.
- **Le matin, si votre enfant est malade** (fièvre, toux excessive, maux de cœur, etc.), **vous devez le garder à la maison**. Si les symptômes se manifestent à l'école, nous communiquerons avec vous ou une personne de confiance déjà identifiée et vous demanderons de venir le chercher dans les plus brefs délais. Seul un billet médical permet à un enfant de demeurer à l'intérieur lors des récréations.
- **Le personnel de l'école n'est ni qualifié ni autorisé à administrer des médicaments aux élèves**. Lorsque cela est essentiel à la scolarisation, un protocole doit être établi avec la collaboration de l'infirmière. Si votre enfant est victime d'un accident ou d'un malaise, le personnel administrera les premiers soins et entrera en contact avec vous. Si nous jugeons que la situation nécessite l'intervention d'un médecin, l'enfant sera transporté en ambulance, aux frais des parents.
- Pour tous les parents, nous vous demandons de **respecter l'affichage des stationnements** et de **circuler prudemment aux alentours des deux établissements**.

Pour l'**École de la Passerelle**, nous tenons à vous mentionner **l'importance de bien observer les directives liées à la sécurité des enfants concernant l'utilisation du stationnement**. **Il est interdit de circuler en voiture sur le stationnement** en face de l'école, aux heures de début et de fin des classes. **Il est également interdit de stationner dans l'allée piétonnière**. La consigne étant de se rendre à pied jusqu'à la porte de l'école et de circuler de façon sécuritaire dans l'aire piétonnière. De ce fait, nous vous invitons à prendre connaissance des heures permises de stationnement aux abords de l'école. De plus, il est important de

respecter le sens unique ainsi que l'obligation de **stationner votre automobile de reculons**.
Il en va de la SÉCURITÉ de tous : VOS enfants, NOS élèves.

À l'École Notre-Dame, les places de stationnement étant en quantité très restreinte, tant à l'avant de l'école que dans la cour arrière, nous vous demandons de les laisser libres pour le personnel. De plus, il est important de respecter l'obligation de **stationner votre automobile de reculons**.

Il est **interdit de stationner** en tout temps du **côté ouest de la rue Marie-Couture**, ainsi que du **côté est, près des conteneurs**. **Merci de vous référer à la nouvelle signalisation qui vous permet maintenant de venir reconduire votre enfant en toute sécurité; en vous stationnant quelques minutes, sur la rue Marie-Couture.**

Prenez le temps de rouler lentement aux abords de l'école et des rues ou avenues avoisinantes (Antoinette-Belzile, Joseph-Hudon, Louis-Philippe-Robitaille...).

- L'enfant qui utilise sa bicyclette pour se rendre à son école le fait à ses propres risques et devrait porter un casque de vélo conforme aux exigences de sécurité. Nous lui conseillons fortement d'avoir un bon cadenas pour le remiser en sûreté pendant les cours. **Il est interdit de rouler à bicyclette sur le terrain de l'école incluant le stationnement**. Par conséquent, l'enfant doit débarquer de son vélo et marcher à côté de celui-ci dès qu'il entre sur le terrain de l'école.

Vous trouverez un support à vélos dans la cour arrière de l'École Notre-Dame et à l'École de la Passerelle, il est situé à l'avant, près du boisé.

PONCTUALITÉ

Nous tenons à vous préciser l'importance pour votre enfant d'arriver à l'heure à l'école. Il est toujours insécurisant et stressant pour un élève d'arriver en retard en classe. **Dès son jeune âge, il est important de lui apprendre la ponctualité.**

En début de période, l'enseignante explique le programme de la journée, les activités qui seront réalisées, etc. C'est un moment privilégié et rassurant pour votre enfant, car cela lui permet de connaître le déroulement de la journée ou de l'activité. L'élève qui arrive en retard commence sa journée à la course et ne peut rattraper le temps perdu.

De plus, lorsque l'enseignante reprend les explications, c'est tout le groupe qui souffre de cette situation et de ces pertes de temps.

Préscolaire : 8 h 23 à 11 h 25
 12 h 50 à 14 h 30

Primaire : 8 h à 11 h 25
 12 h 50 à 15 h 15

ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Lorsque votre enfant s'absente de l'école, vous avez la possibilité de motiver son absence, son retard ou son départ hâtif, via la plateforme Mozaïk-Portail, dans la tuile absences. **Idéalement, avant le début des classes**. Pour plus de facilité et de rapidité, nous vous inviterons à **TÉLÉCHARGER**

l'application **MParent** sur votre cellulaire ! Vous pourrez également motiver les absences de votre enfant à l'avance : par exemple, un rendez-vous médical ou avec un spécialiste.

Lien pour l'application MParent : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours communiquer directement avec la secrétaire de l'école en lui laissant un message sur la boîte vocale de l'école ET celle du service de garde (si votre enfant le fréquente). Merci de mentionner le nom complet de votre enfant, le nom de sa titulaire, la raison de l'absence et la durée.

Secrétariat de l'**École de la Passerelle** : 418 834-2469, poste 0

Service de garde de l'École de la Passerelle : 418 834-2469, poste 64540

Secrétariat de l'**École Notre-Dame** : 418 834-2470, poste 0

Service de garde de l'École Notre-Dame : 418 834-2470, poste 64640

Par mesure de sécurité, lorsque votre enfant s'absente de l'école uniquement durant une période du service de garde (ex. : midi ou fin de journée), vous devez signaler celle-ci, au numéro suivant : 418 834-2469 poste 64540 pour l'École de la Passerelle et au 418 834-2470 poste 64640 pour Notre-Dame.

BOUTEILLE D'EAU

Même si les fontaines d'eau sont en fonction, nous vous suggérons de fournir une bouteille d'eau réutilisable à votre enfant.

PAPIERS MOUCHOIRS

L'école fournit aux élèves des boîtes de mouchoirs en papier.

CASIERS ET SAC D'ÉCOLE

Tous les élèves ont accès à un casier pour y déposer leurs effets personnels (bien identifiés). Votre enfant doit apporter son sac d'école, dès sa 1^{re} journée d'école.

PÉRIODE DU DÎNER

Pour la période du dîner, les élèves du préscolaire mangent chacun dans leur local avec le même groupe afin de limiter au maximum les transitions. Les élèves de 1^{re} année et ceux de 2^e année sont jumelés lors de la période du dîner. Des éducatrices sont attitrées dans chaque local. Tous les élèves doivent apporter, chaque jour, un repas froid, un thermos ou un repas à réchauffer.

Nouveauté : service de traiteur offert – L'information suivra par l'intermédiaire du service de garde.

SPÉCIALITÉS

Les cours de musique se déroulent dans le local attitré à cet effet. Concernant l'anglais, les cours se déroulent directement dans le local de classe de votre enfant. Le gymnase est utilisé pour les cours d'éducation physique.

MESURES D'HYGIÈNE

Une sensibilisation en matière d'hygiène des mains sera faite auprès des élèves et un lavage des mains sera fréquent et obligatoire pour tous.

Collations SSSS

Santé, Soutenantes, Sécuritaires et Succulentes

La collation est nécessaire chez l'enfant, car elle permet de compléter les repas et de lui offrir l'énergie nécessaire pour l'ensemble de sa journée. Il faut garder en tête que la collation doit fournir **de l'énergie** et **être nutritive** sans couper l'appétit pour le repas suivant.

Plein d'idées nutritives! <https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/>

ATTENTION AUX ALLERGIES

Attention! En raison des cas d'allergies, toutes les collations contenant (ou pouvant contenir) des noix ou des arachides sont strictement interdites.



Fruits et légumes

- Fruits frais
- Fruits en conserve non sucrés
- Fruits séchés
- Barres de fruits non sucrées
- Compote de fruits non sucrée
- Légumes (et trempette)
- Jus de légumes



Aliments protéinés

- Fromage
- Lait
- Yogourt
- Yogourt à boire
- Smoothie **maison**
- Boisson végétale
- Oeufs durs
- Pois chiches rôtis
- Graines de tournesol et de citrouille
- Trempette d'houmous
- Beurre de soya (Wow Butter)



Aliments de grains entiers

- Craquelins à **grains entiers**
- Pita, muffin anglais, pain de blé, galette de riz
- Muffin **nutritif**, barre tendre **nutritive** ou boule d'énergie **nutritive**
- Granola ou céréales à grains entiers

Les élèves doivent être autonomes dans la gestion de leurs collations et de leurs contenants.

Toutes les collations dont le premier ingrédient figurant sur la liste est le sucre (ou ses synonymes) ne sont pas acceptées.

RÈGLES EN VIGUEUR À L'ÉCOLE

Quatre règles de vie encadrent la conduite des élèves en tout temps. Elles sont communes à toutes les écoles du Centre de services scolaire des Navigateurs (vous référer à la page 14).

Règles des classes et du service de garde

À ces règles de conduite s'ajoutent certaines règles propres à la classe, à l'établissement et au service de garde. Celles-ci sont souvent élaborées en collaboration avec les élèves en début d'année et sont clairement communiquées à tous.

Intervention spécifique en cas de violence, d'intimidation et de non-respect

À l'École des Petits-Cheminots, aucun geste de violence ou d'intimidation n'est toléré. C'est pourquoi il est prévu, des modalités d'intervention liées à une trajectoire ayant pour but d'accompagner et de soutenir l'élève dans une démarche de réparation. Des marques d'appréciation sont signifiées aux élèves qui respectent les règles et des activités récompenses sont organisées régulièrement dans les classes et dans l'école. Des défis individuels ou de classe seront proposés aux élèves. L'élève sera évalué en fonction de son propre cheminement.

Il est bon de rappeler qu'à la suite d'un geste grave ou d'un refus majeur de collaborer, une fugue ou d'autres gestes ou événements majeurs, le personnel enseignant informera les parents que le retour de l'enfant à l'école ne sera possible qu'après une rencontre avec les parents et la direction pour éviter et prévenir une répétition des gestes posés.

La direction peut aussi, selon la gravité du geste, suspendre un élève, à l'interne ou à l'externe, pour une période déterminée. Elle convoquera alors les parents pour établir un plan d'intervention. Ce plan permettra d'établir, entre autres, les conditions de retour dans la classe ou à l'école et les mesures de soutien adaptées à l'élève et à la situation.

PARTICIPATION DES PARENTS À LA VIE DE L'ÉCOLE

Pour répondre adéquatement aux besoins de ses élèves, l'École des Petits-Cheminots a besoin de l'implication et de la participation des parents.

Plusieurs possibilités s'offrent aux gens qui veulent contribuer au dynamisme de cet établissement, selon les intérêts et les disponibilités de chacun :

Conseil d'établissement

Le mandat de ce conseil, tel que défini dans la Loi sur l'instruction publique, est de veiller à la réalisation du projet éducatif de l'école. Ce mandat requiert une collaboration étroite entre le personnel de l'école et les parents. Les membres parents sont élus lors de l'assemblée générale annuelle des parents qui a lieu en septembre et à laquelle vous êtes tous invités.

Organisme de participation des parents (OPP)

Cet organisme est un regroupement de parents qui veulent supporter la réalisation de divers projets dans l'école. Chez nous, l'OPP se consacre depuis quelques années à des activités de financement pour l'amélioration de la cour de l'école et pour la réalisation de divers projets de développement. C'est grâce à eux que des équipements de qualité ont été installés dans la cour de chacun de nos établissements. De plus, un pique-nique familial de fin d'année fait désormais partie des traditions tenues par l'OPP.

Bénévoles à la bibliothèque

Nous disposons d'une bibliothèque dans chaque établissement. Ce sont de précieux bénévoles qui assurent le prêt, la tenue de l'inventaire, l'entretien et la réparation des volumes. C'est avec beaucoup de plaisir que nous accueillons plusieurs grands-parents ou d'autres membres de la communauté à l'intérieur de cette équipe. Tous sont les bienvenus !

Accompagnateurs et accompagnatrices lors de sorties et activités

Que ce soit lors d'activités spéciales à l'école, pour des sorties ou pour nous faire profiter de vos divers talents, de vos contacts ou de votre expertise, votre contribution à la vie de l'école sera toujours appréciée. N'hésitez pas à faire part au titulaire de votre enfant de votre intérêt afin de contribuer à la vie de l'école.

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

L'École des Petits-Cheminots met en place, chaque année, divers services complémentaires aux élèves qui fréquentent ces établissements. C'est la direction de l'école qui veille à cibler les élèves qui en bénéficieront en fonction des priorités et des critères établis, et ce, en collaboration avec l'équipe-école. C'est dans le plan d'intervention élaboré pour chaque élève qui présente des besoins particuliers que l'on décrit les moyens et services mis en place avec la collaboration des parents pour répondre à ses besoins.

Service d'orthopédagogie

L'orthopédagogue intervient en individuel ou en sous-groupes auprès des élèves qui ont des difficultés d'apprentissage et qui nécessitent des interventions rééducatives. Elle propose également des activités d'enseignement en classe selon les besoins : projet en conscience phonologique, ateliers de décodage, structure de la phrase, questions à développement, mots-questions, stratégies en résolution de problèmes, etc.

Service d'orthophonie

Une orthophoniste travaille prioritairement auprès des élèves du préscolaire et au besoin, auprès de ceux de première année qui présentent des difficultés importantes de langage. Pour nos élèves de la classe langage, le service est assuré par une orthophoniste spécifique à ce groupe.

Service de psychologie

Une psychologue est affectée au réseau Aubier pour intervenir auprès des élèves qui présentent des difficultés de l'ordre du développement global, des apprentissages, du comportement et des habiletés sociales. Son mandat se situe surtout au niveau des évaluations cognitives et attentionnelles et du rôle-conseil auprès de l'équipe-école.

Service de psychoéducatrice

Une psychoéducatrice travaille à notre école pour intervenir auprès des élèves. Elle évalue différentes problématiques et propose des solutions propres aux besoins non seulement de l'élève, mais également du milieu.

Service d'éducation spécialisée

Dans chaque établissement, un service d'éducation spécialisée est offert. Ces intervenantes interviennent en étroite collaboration avec les titulaires en lien avec les objectifs ciblés dans le plan d'intervention de l'élève.

Service « Lire et faire lire »

Ce programme regroupe des aînés, bénévoles-lecteurs, et consiste à se rendre dans l'école pour lire des histoires aux élèves à raison d'une fois par semaine en sous-groupes (huit semaines). Il s'agit d'une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Service de garde

Le service de garde est ouvert tous les jours de classe du calendrier scolaire de 7 h à 18 h, lors de la semaine de relâche (selon le nombre d'élèves inscrits) et des journées pédagogiques en cours d'année. De nombreuses activités variées sont organisées quotidiennement par l'équipe qui y travaille.

ASSURANCE-ACCIDENT

Le Centre de services scolaire des Navigateurs s'assure que ses installations matérielles sont conformes et respectent les normes de sécurité et s'assure que ses activités soient menées de façon sécuritaire et responsable. Malheureusement, il peut arriver que des incidents surviennent sur les lieux de ses établissements scolaires malgré les précautions prises.

Nous vous rappelons que l'assurance que détient le CSSDN n'est pas une assurance-accident, mais plutôt une assurance de responsabilité civile seulement. Cette assurance peut rembourser certains frais encourus à la suite d'un incident seulement si la preuve de responsabilité du CSSDN, de ses écoles ou de son personnel est établie. Si les faits au dossier démontrent que la responsabilité du CSSDN, de ses écoles ou de son personnel n'est pas engagée, aucun paiement ou remboursement n'est effectué, que ce soit pour des dommages corporels ou matériels.

Prendre note que sont exclues de la couverture d'assurance en responsabilité civile les commotions cérébrales qui surviennent lors de la pratique d'un sport de contact. Par sports de contact, on entend notamment le hockey, le football, la boxe ou la lutte.

Compte tenu de ce qui précède, nous encourageons fortement les parents à souscrire à une assurance-accident privée au bénéfice de leur enfant qui fréquente un établissement scolaire du Centre de services scolaire des Navigateurs, à plus forte raison si cet enfant est inscrit dans un sport de contact au CSSDN ou participe à une telle activité offerte ou chapeauté par le CSSDN en cours d'année.

Il est donc très important que chaque famille prenne elle-même une assurance, si elle veut que ses enfants soient couverts en raison d'un accident (transport ambulancier, réparation de dents, location de béquilles, traitements en physiothérapie, etc.).

Période hivernale et période printanière

Nous désirons également vous aviser qu'en période hivernale et printanière, le Centre de services scolaire des Navigateurs met tout en œuvre afin de s'assurer de la sécurité de l'ensemble des élèves, de ses employés ainsi que des personnes qui gravitent autour de ceux-ci (parents, grands-parents,

bénévoles, gardiennes, accompagnateurs, livreurs, etc.). Ainsi, en fonction des conditions climatiques variables, nous nous efforçons d'étendre les abrasifs adéquats et nécessaires. Par conséquent, il serait souhaitable d'être chaussé adéquatement selon les conditions climatiques afin que les déplacements s'effectuent en toute sécurité sur les différents accès aux établissements.

COMMUNICATION

Afin de réduire les coûts reliés à l'impression et dans une perspective de développement durable, les communiqués seront distribués par courrier électronique aux adresses que vous nous avez transmises sur le formulaire de renseignements confidentiels rempli lors de l'inscription. De plus, étant donné que plusieurs parents se partagent la garde de leur(s) enfant(s), ce mode de distribution conviendra davantage à notre clientèle. Toutefois, si vous désirez recevoir les communiqués en version papier, nous vous invitons à faire une demande écrite à la secrétaire de votre établissement.

LISTE DU PERSONNEL

Direction de l'École des Petits-Cheminots : Johanne Hébert

École Notre-Dame des Petits-Cheminots :

Secrétaire : Chantal Landry

Préscolaire 4 ans et 5 ans : Marie-Eve Gaboury, Vicki Baron et Caroline Buteau

1^{re} année : Isabelle Morin et Josiane Ouellet

2^e année : Kate Brennan, Isabelle Langevin et Catherine Talbot

Éducatrices spécialisées : Maude Pelletier et Sarah Bolduc

Concierge : Rosalie Déraspe (compagnie DERKO)

Éducatrices au service de garde : Chantal Clément, Chantal Gingras, Arbia Jaouadi, Audrey Larouche, Rabeb Ferchichi, Kathey Simard et Annie Thériault

École de la Passerelle des Petits-Cheminots :

Secrétaire : Sonia Bonneville

Préscolaire 4 ans et 5 ans : Jacinthe Gauthier-Bergeron, Lyne Bouffard et Marie-Hélène Leclerc

1^{re} année : Véronique Henry (Natacha Brière) et Ariane Dufour (Carolyne Fournier)

2^e année : Cynthia Bruneau et Marie-Eve Cazes

Classe langage : Lysanne Bélanger et Andrée Tremblay (éducatrice spécialisée)

Éducatrices spécialisées : Lise Dussault, Audrey Lebel et Maella Bönzli

Concierge : Alfonso Segundo Balaguera Cala

Éducatrices et éducateurs au service de garde : Florence Bruneau, Johanne De Ladurantaye, Nathalie Fortin, Chantal Gagnon, Christine Mercier, Nathalie Proulx et Mounia Benhbbadj

Personnel qui intervient dans les deux établissements :

Responsable du service de garde : Nathalie Amyot

Complément de tâches au préscolaire : Stéphanie Gagnon

Complément de tâches au primaire : Nancy Bolduc

Éducation physique : Sophie Baron (premier cycle)

Frédérique Robichaud (préscolaire et une classe de 2^e année)

Musique : Myriam Sénéchal (tous les degrés)

Anglais :	Joanie Goulet (tous les degrés)
Orthopédagogues :	Isabelle Cyr-Boudreau et Sammy Jolin
Orthophonistes réseau :	Marie-Josée Pineau et _____ (classe langage)
Psychologue réseau :	Diane Harvey
Psychoéducatrice :	Rosalie Fecteau
Opérateur en informatique :	Xavier Caron
Infirmière :	Line Mercier
Hygiéniste dentaire :	Sarah Vaillancourt
Ouvrier d'entretien :	Gérald Bouffard

POUR NOUS JOINDRE

Pour joindre un des membres du personnel de l'école, contactez le secrétariat de l'établissement que fréquente votre enfant. Nous vous retournerons l'appel dans les meilleurs délais.

École de la Passerelle des Petits-Cheminots :

Secrétaire : Sonia Bonneville
 Téléphone : 418 834-2469, poste 64501
 Télécopieur : 418 832-6149
 Heures de bureau : 7 h 30 à 11 h 40 12 h 40 à 15 h 30
 Courriel : passerelle@cssdn.gouv.qc.ca
 Service de garde : 418 834-2469, poste 64540

École Notre-Dame des Petits-Cheminots :

Secrétaire : Chantal Landry
 Téléphone : 418 834-2470, poste 64601
 Télécopieur : 418 832-7619
 Heures de bureau : 7 h 50 à 11 h 25 12 h 45 à 15 h 15
 Courriel : pav.notre-dame@cssdn.gouv.qc.ca
 Service de garde : 418 834-2470, poste 64640

HORAIRE DE L'ÉCOLE

Préscolaire : 8 h 23 à 11 h 25
 12 h 50 à 14 h 30

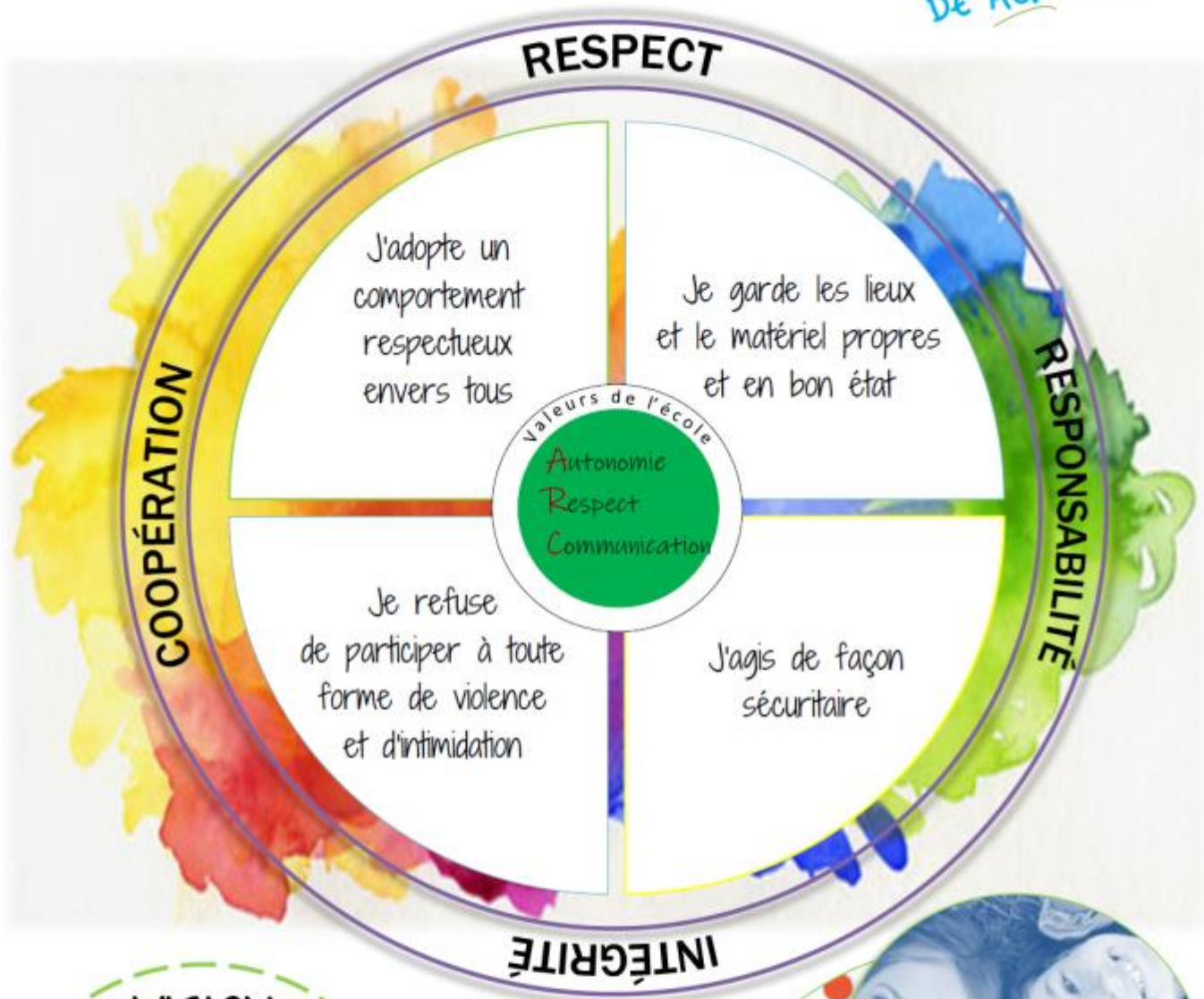
Primaire : 8 h à 11 h 25
 12 h 50 à 15 h 15

DOCUMENTS IMPORTANTS DU CSSDN À CONSULTER TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- ✓ [Civilité au primaire](#)
- ✓ [Nous sommes à l'écoute](#)
- ✓ [Fermeture des établissements](#)
- ✓ [Engagement pour favoriser le bien-être](#)

LES RÈGLES DE CONDUITE

DE MON ÉCOLE



VISION

Prioriser l'apprentissage, l'accomplissement et la collaboration de tous

MISSION

Faire cheminer tout un chacun, à son propre rythme, dans un environnement sécuritaire et bienveillant



Calendrier scolaire 2023-2024 PRIMAIRE

JUILLET 2023							AOÛT 2023							SEPTEMBRE 2023							OCTOBRE 2023						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
						1			1	2	3	4	5						1	2	1	2	3	4	5	6	7
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31				
30	31																										

NOVEMBRE 2023							DÉCEMBRE 2023							JANVIER 2024							FÉVRIER 2024							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
				1	2	3	4						1	2		1	2	3	4	5	6					1	2	3
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30	31				25	26	27	28	29			
							31																					

MARS 2024							AVRIL 2024							MAI 2024							JUIN 2024							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
					1	2		1	2	3	4	5	6					1	2	3	4							1
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					26	27	28	29	30	31	23	24	25	26	27	28	29		
31																					30							

- 13 journées pédagogiques régulières
- 4 journées pédagogiques collaboratives
- 3 journées pédagogiques pour cas de force majeure
- Si les écoles devaient être fermées pour cas de force majeure, les journées pédagogiques prévues à cette fin seraient annulées dans l'ordre suivant : 11 mars, 19 avril, 10 mai
- Congé pour les élèves et le personnel enseignant

Début des cours pour les élèves : 29 août 2023
Fin des cours pour les élèves : 21 juin 2024

180 jours d'enseignement